# EXTRAIT du REGISTRE DES DELIBERATIONS DU BUREAU de l'OFFICE PUBLIC DE L'HABITAT du TARN

#### \*\*\*\*\*

#### Séance du 25 Janvier 2022

#### Etaient présents :

Mme BELOU **Présidente**Mme GERAUD - Mme BIBAL-DIOGO - M. FABRE - M. BALARDY - M. ABUSHAWISH

Administrateurs

Etaient absents ou représentés :

Mme DURAND

Administrateurs

Autorisation d'emprunt : Réalisation d'un contrat de prêt de 108 000 € consentis par Action Logement. Cet emprunt est contracté pour le financement d'une opération de construction de 10 logements à ALBI Boucheporn dans le cadre de la rénovation urbaine de Cantepau.

Les caractéristiques du prêt sont les suivantes :

## Prêt PLAI :

Montant : 58 800 €

Périodicité des échéances : Trimestrielle

Durée totale du prêt : 50 ans

Différé : 15 mois Index : Livret A

Taux de référence : Taux du LA en vigueur à la date d'effet du contrat de Prêt- 210 pb avec un taux

plancher de 0,25% TAEG : 0.25%

## Prêt PLUS :

Montant : 49 200 €

Périodicité des échéances : Trimestrielle

Durée totale du prêt : 40 ans

Différé : 11 mois Index : Livret A

Taux de référence : Taux du LA en viqueur à la date d'effet du contrat de Prêt- 210 pb avec un taux

plancher de 0,25% TAEG: 0.25%

A cet effet, il est demandé au Bureau d'autoriser son Directeur Général, délégataire dûment habilité, à signer seul le contrat de prêt réglant les conditions de ce contrat et la ou les demande(s) de réalisation de fonds et réaliser seul tous les actes de gestion utiles y affèrent.

A l'unanimité, le Bureau autorise le Directeur Général, délégataire dûment habilité, à signer seul le contrat de prêt réglant les conditions de ce contrat et la ou les demande(s) de réalisation de fonds et de réaliser seul tous les actes de gestion utiles y affèrent.

Pour extrait certifié conforme,

Le Directeur Général.